

La presse aux Jeux Olympiques

De nombreux chiffres ont été cités concernant le nombre de représentants des différents moyens d'information qui sont autorisés à couvrir les Jeux Olympiques.

Afin de lever toute incertitude à cet égard, nous publions ci-dessous le paragraphe No 2 — Accréditations — du questionnaire pour la presse écrite, parlée et filmée, à l'attention des villes candidates, et qui fixe les chiffres maximaux autorisés par le CIO. Ces chiffres sont applicables pour les Jeux de la XXIIe Olympiade et les XIIIes Jeux d'hiver.

II. Accréditations

Les chiffres maximaux fixés par le CIO pour les accréditations des différents personnels de la presse sont les suivants:

— cinq agences internationales reconnues par le CIO (y compris les photographes des pools)	300	200
— autres agences de presse	300	100
— quotidiens et périodiques	2500	1000
— quotidiens et périodiques du pays hôte (en sus)	300	200
— pigistes	100	50
— photographes	400	200
— agences d'information filmée ou télévisée	100	50
— commentateurs de radio et de télévision	800	300
— techniciens et personnels de radio et de télévision	3000	2400
Total	7800	4500

Quels chiffres proposez-vous?

Les cinq agences internationales suivantes sont reconnues par le CIO: AFP, AP, UPI, REUTER et TASS. Elles traitent directement avec le comité d'organisation. Vous engagez-vous à respecter cette clause? Quelles possibilités de travail pouvez-vous leur offrir?

Vous engagez-vous à accepter l'accréditation de quelque journaliste que ce soit, pourvu qu'il ait été proposé par le CNO de son pays?

Vous engagez-vous à faciliter au maximum le travail des moyens d'information, dans la limite des exigences de l'organisation des Jeux, notamment en tenant compte des conditions de travail de chaque catégorie? La libre circulation des journalistes dans la (ou les) zone(s) olympique(s) et la libre transmission des informations peut-elle être garantie?

Le Comité International Olympique en accord avec M. Edward Wieczorek n'a pas procédé à la reconduction du contrat que ce dernier avait avec le CIO en tant que directeur de la Solidarité olympique. De ce fait, à partir du 15 mars 1977, l'activité de M. Wieczorek au sein du CIO a cessé.

M. Giulio Onesti, en sa qualité de coordonnateur de la Solidarité Olympique du CIO, a exprimé ses remerciements au directeur Edward Wieczorek pour le travail effectué les années écoulées.

M. Giulio Onesti, en tant que coordonnateur, a pris en charge toutes les responsabilités concernant le programme de la Solidarité olympique, programme qui sera discuté dans le détail à Abidjan au cours de la prochaine réunion de la commission pour la Solidarité olympique qui sera présidée par le Jonkheer Herman A. van Karnebeek.